
N° 5 | 2024

Varia

Quelle qualité d'hébergement dans un contexte de rationalisation budgétaire ?

L'exemple du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Marie BRUNIQUEL *Master*

" Conservatoire National des Arts et Métiers

Édition électronique :

URL :

<https://articulations.numerev.com/articles/revue-5/648-quelle-qualite-d-hebergement-dans-un-contexte-d-e-rationalisation-budgetaire>

DOI : numerev_2183

ISSN : 2728-834X

Date de publication : 01/11/2024

CertiScience® *Certifié évalué par les pairs*

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : BRUNIQUEL, M. (2024) Quelle qualité d'hébergement dans un contexte de rationalisation budgétaire ?. *Articulations*, (5). [numerev_2183](https://articulations.numerev.com/articles/revue-5/648-quelle-qualite-d-hebergement-dans-un-contexte-d-e-rationalisation-budgetaire)

La logique de rationalisation budgétaire qui domine l'action publique touche désormais le secteur social, à travers notamment la mise en œuvre d'outils d'évaluation et de mesure de la performance. Les structures sociales sont confrontées à de nouvelles logiques managériales qui les contraignent à prouver leur efficacité dans un contexte de mise en concurrence des acteurs. Afin de préserver un travail social réellement émancipateur, il semble incontournable d'analyser ces outils et leurs conséquences sur l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui conditionne le financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à leur performance, est un outil majeur de cette poussée gestionnaire. Obligatoires pour les CHRS depuis le 1er janvier 2023, ces contrats traduisent en indicateurs chiffrés les priorités du financeur, à savoir la sortie rapide du dispositif. Ils conduisent à une uniformisation des pratiques d'accompagnement.

A travers l'étude de la mise en œuvre du CPOM dans une grande association du secteur social, cet article met en évidence deux injonctions paradoxales auxquelles les équipes sont confrontées. D'une part, une tension entre l'inconditionnalité de l'accueil, portée notamment par la loi DALO, et l'injonction au "turn-over", qui induit une sélection accrue des publics à l'entrée des dispositifs. D'autre part, une tension entre l'injonction à la participation des usagers portée par la loi de 2002, et la normalisation des pratiques d'accompagnement. En imposant une temporalité et des durées maximales de séjour, le CPOM se fait le relais de la logique du Logement d'Abord et promeut un accompagnement social normalisé et centré sur la question de l'accès au logement. Ce double paradoxe interroge en creux le sens du CHRS et le rôle des travailleurs sociaux dans ce contexte. L'analyse du vécu des équipes permet néanmoins de montrer l'existence de pratiques de contournement de l'emprise budgétaire.

Abstract :

The prevailing logic of budgetary rationalization in public policy has now extended to the social sector, notably through the implementation of evaluation tools and performance metrics. Social service organizations are faced with new managerial paradigms that compel them to demonstrate their efficiency in a competitive environment. To safeguard genuinely emancipatory social work, it is essential to analyze these tools and their impacts on supporting the most vulnerable populations.

The Multi-Year Objectives and Resources Contract (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, CPOM), which conditions the funding of Social Reintegration and Accommodation Centers (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, CHRS) on their performance, exemplifies this managerial push. Mandatory for CHRS since January 1, 2023, these contracts translate the priorities of the funding bodies into quantitative indicators, primarily focusing on the rapid exit of individuals from the system. This

approach leads to a homogenization of support practices.

Through the study of CPOM implementation in a major social sector association, this article highlights two paradoxical injunctions faced by the teams. First, there is a tension between the unconditional reception mandated by the DALO law and the directive for “turn-over,” which results in increased selectivity of individuals entering the system. Second, there is a conflict between the user participation required by the 2002 law and the standardization of support practices. By imposing specific timelines and maximum durations of stay, the CPOM aligns with the Housing First logic and promotes a standardized form of social support centered on housing access.

This dual paradox raises fundamental questions about the purpose of CHRS and the role of social workers within this context. Nonetheless, an analysis of the experiences of the teams reveals the existence of practices that circumvent the constraints imposed by budgetary control.